

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Mary-Claude Fallet accède à la présidence du Grand Conseil neuchâtelois

Mardi 28 mai 2024 s'est tenue la passation de pouvoir de la présidence du Grand Conseil neuchâtelois au Château de Neuchâtel. Mme Martine Docourt, présidente sortante, a passé le flambeau à Mme Mary-Claude Fallet, qui devient la nouvelle présidente du parlement cantonal.

À l'occasion de la passation de pouvoir de la présidence du Grand Conseil qui s'est tenue ce 28 mai 2024 au Château de Neuchâtel, la présidente sortante, Mme Martine Docourt (PS) a été remerciée pour son engagement au service du parlement et honorée de la médaille du mérite, comme cela est de coutume.

Membre du parlement neuchâtelois depuis 2013, domiciliée à Savagnier, Mme Mary-Claude Fallet (PLR) devient ainsi « la première citoyenne » du canton. À ce titre, elle aura la tâche de conduire les débats et travaux parlementaires pour la prochaine année.

Dans son [discours d'investiture](#), Mme Fallet a exposé sa conception du rôle de parlementaire qui « tout en conservant son vécu, sa perception de sa région et sa personnalité, est élu-e pour tendre vers le bien et la prospérité de notre beau canton » et doit ainsi « veiller à l'unité ». Elle a également insisté sur la culture démocratique qui « permet des échanges hautement constructifs, parfois teintés d'humour, parfois un peu plus coriaces, mais toujours respectueux. L'avis de chacune, de chacun est pris en compte et le consensus qui en résulte est bâtisseur et porteur d'avenir ».

La 1^{ère} vice-présidence est désormais occupée par M. Emile Blant (Verts). La session est suivie d'une réception en l'honneur de la nouvelle présidente dans sa commune de domicile au Val-de-Ruz.

Neuchâtel, le 28 mai 2024